



MAIRIE DE MANTEYER

Compte-rendu de la réunion publique sur l'eau du 7 mars 2025

Mesdames, Messieurs,

Merci à celles et ceux qui ont participé à la réunion publique consacrée au sujet de l'eau le vendredi 7 mars.

Pour une information complète de tous, vous trouverez ci-dessous une synthèse des échanges de la réunion. Le document projeté lors de la réunion est également disponible en pièce jointe.

Les questions posées à l'issue de la présentation ont essentiellement concerné :

Les travaux sur les réseaux d'eau potable :

- Sur l'unité de distribution (UDI) de Ceüze (p22 et 23 de la présentation) :

Les travaux effectués en 2024 sont pratiquement terminés et permettent d'avoir une meilleure gestion de la ressource en eau, d'améliorer la qualité de l'eau distribuée (diminution de la turbidité et traitement par UV) et d'améliorer le rendement du réseau (suppression du réseau fuyard). Le branchement du système de traitement UV sera réalisé dès que les conditions climatiques le permettront.

- Sur l'unité de distribution (UDI) de Manteyer (p23 à 26 de la présentation) :

Les travaux n'ont pas débuté mais seront lancés en 2025 avec là encore la recherche d'une meilleure gestion de la ressource en eau et pour cela la mise en conformité du captage de la Sapie. L'amélioration de la qualité de l'eau distribuée sera également dans les premiers travaux réalisés avec la mise en place du traitement UV sur le réservoir principal de 300m³ des Fets. L'acquisition par la Commune d'une petite parcelle foncière sera préalablement nécessaire pour l'implantation du local technique avant le début des travaux.

Les travaux à suivre pour l'UDI de Manteyer qui couvrent l'ensemble du territoire communal depuis le hameau la Montagne jusqu'à celui des Villarons nécessiteront des interventions par secteurs sur les réseaux d'alimentation en eau potable : La Montagne, les Fets, les Cinq Fets, les Villarons et les Gallices. Il

s'agira alors essentiellement de travaux de changement de canalisations pour renouveler et améliorer le rendement du réseau sur ces secteurs.

Pour faire suite à ces premiers travaux sur l'UDI de Manteyer et concernant les 2 scénarios proposés par le cabinet Hydrétudes qui a réalisé la dernière mise à jour du schéma directeur de l'eau de la Commune, de nombreuses questions se posent encore sur le meilleur choix à faire : l'équipe municipale se pose les mêmes questions que vous tous et nous allons nous faire accompagner par des professionnels du secteur avant toute décision. La population sera alors informée en temps voulu et dès qu'une solution pourra être présentée.

Les fuites sur le réseau d'eau :

Plusieurs habitants présents à la réunion nous ont fait part de leurs certitudes quant à la présence de fuites d'eau sur le réseau notamment aux Villarons où le débit d'eau au robinet semble être insuffisant. La Commune est équipée depuis 2022 d'un système de télégestion qui permet une surveillance permanente du réseau et qui permet de détecter, notamment la nuit, la présence d'anomalie sur le réseau. Actuellement, aucune fuite d'importance n'est détectée sur l'ensemble du réseau. Néanmoins, si la qualité de distribution de l'eau n'est pas satisfaisante, nous allons vérifier ce qui est à l'origine du problème rencontré et ce qu'il convient de faire pour le résoudre.

La qualité de l'eau potable (p15 de la présentation) :

Si actuellement les 2 captages d'eau ne font l'objet d'aucun traitement, les résultats d'analyses de l'eau sont normaux et ce même si, sur le captage de Ceüze, cette qualité n'est pas toujours optimale. C'est la raison pour laquelle le traitement UV sur Ceüze sera le premier à être mis en service.

Si pour une raison quelconque l'eau devenait impropre à la consommation, l'ARS nous signalerait immédiatement le problème et la population serait informée tout de suite. Des bouteilles d'eau seraient alors mises à disposition de la population par la Commune.

Le prix de l'eau (p 27 à 31 de la présentation) :

Les travaux réalisés sur les réseaux eau et assainissement sont toujours répercutés sur les abonnés puisque le budget doit être équilibré selon le principe « l'eau paie l'eau » c'est-à-dire que les abonnés doivent payer l'eau au prix que cela coûte pour la faire arriver à chaque robinet.

Environ 80% de la facturation de l'eau revient à la Commune et les 20% restants sont ceux reversés à l'Agence de l'eau via les redevances fixées par notre Agence de bassin (l'Agence Rhône Méditerranée Corse).

Malgré des augmentations de 5 ou 7% ces dernières années, le prix de l'eau de la Commune reste dans la tranche basse pour le prix de l'eau des Communes des Hautes-Alpes.

Les redevances de l'eau ont changé depuis le 1^{er} janvier 2025 mais s'appliqueront sur la facture à venir 2023/2024 qui sera envoyée à la population dans le mois.

Pour cette facture les nouvelles redevances n'auront aucune incidence pour les abonnés au réseau assainissement et un impact sur la facture globale des abonnés non raccordés à l'assainissement d'environ 15€ pour 100m³ facturés.

A la question « pourquoi les factures d'eau n'ont pas été envoyées en décembre 2024 » nous avons pu expliquer les circonstances regrettables qui ont conduit à cette situation : le 11 décembre dernier le secrétaire de Mairie a adressé au comptable public le bordereau de quittancement pour que les factures soient mises en paiement auprès de tous les abonnés. Alors que la Mairie était fermée pour les congés de Noël, un mail du comptable public a été envoyé le 27 décembre à la Mairie pour indiquer qu'une erreur avait eu lieu dans la transmission du bordereau de quittancement et que la facturation était donc rejetée. Le 2 janvier, à l'ouverture de la Mairie, notre nouvelle secrétaire a pris connaissance du mail et a immédiatement traité le sujet mais dès lors le comptable public a rejeté à nouveau notre bordereau en indiquant que depuis le 1^{er} janvier 2025 les redevances de l'eau ayant changées nous devons refaire toute la facturation. Nous avons essayé de faire valoir l'incohérence de cette situation et l'application des nouvelles redevances sur des consommations 2023/2024 mais rien n'a pu être fait puisque les textes ont prévu que *« la réforme entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025. Les factures d'eau émises à compter de cette date devront comporter les tarifs des nouvelles redevances, peu importe la période de consommation. »*

Les mauvaises évacuations des eaux pluviales :

Plusieurs personnes présentes ont indiqué subir des dégâts voire des inondations à l'occasion de fortes pluies notamment aux Allemands pour les propriétés en bordure du canal du Moulin. D'autres endroits impactés lors de pluies importantes nous ont également été signalés. C'est une situation qui pourrait certainement être améliorée avec un curage et un nettoyage des fossés : nous allons programmer ces travaux d'entretien le plus rapidement possible.

Nous serons attentifs à apporter des réponses à toutes les questions que vous pourriez poser et vous pouvez compter sur la mobilisation complète de votre nouvelle équipe municipale ! Nous ne sommes là que depuis 3 mois mais nous avons pleinement pris la mesure des affaires de la Commune et nous avons entrepris un travail rigoureux et méthodique sur l'ensemble des dossiers municipaux.

Nous vous remercions de votre confiance et restons à votre écoute pour toute question ou suggestion.

L'équipe municipale